

## Compte-Rendu du C.A du 2 décembre 2024

Présents : Anita, Charmiane, Marie-Liesse, Laurence, Dale, Kristin, Vania, Sarah.

Absents, mais ayant transmis leur procuration : Marie-Clem, Michel, Clémence, Dana, Michele, Eva, Aude, Raül.

Lecture de l'ordre du jour.

### **1. Revoir les modalités de prise de décision des membres du C.A par mail**

Point souhaité pour éclaircir le fait qu'il a été demandé aux absents, nombreux ce soir, de s'exprimer en amont par mail sur le vote du point 2 à l'ordre du jour, à savoir la mise en place d'un tarif solidaire pour les membres permanents, nos Noyaux Durs. Ce procédé manquerait de transparence et s'apparenterait à un vote en comité restreint, d'autant que c'est le tarif le plus bas (150 €) et non le plus élevé (180 €) qui a été soumis au vote par mail.

Il est rappelé qu'il est possible de soumettre le C.A à un vote par mail lorsqu'il s'agit d'une décision à prendre en urgence, ce qui était effectivement le cas puisque nous n'arrivons plus à assurer correctement les permanences dans notre nouvel atelier. Ce point était notamment à l'ordre du jour de la réunion Noyaux Durs du 8 octobre, où il a été annoncé qu'il serait soumis au vote du prochain C.A.

Cette proposition va évidemment être discutée et argumentée avant de procéder au vote.

## **2. Proposition d'un tarif solidaire pour les membres permanents**

Proposition d'un tarif solidaire pour les membres permanents, équivalent à celui que nous proposons aux membres réguliers, afin de pallier au manque de Noyaux Durs et au souci que nous rencontrons pour assurer les permanences.

Cette proposition soulève des oppositions, notamment :

- Les critères d'obtention de ce tarif solidaire sont flous et s'apparentent à du favoritisme.

Il est rappelé que les critères sont les mêmes que pour les membres réguliers, à savoir : étudiants, précaires, minimas sociaux.

- Si tarif solidaire il y a, il faudrait désormais demander à ses bénéficiaires de présenter des justificatifs, car comment savoir s'ils ne mentent pas sur leur situation ?

Cette demande soulève une vive opposition, car il n'est pas anodin de demander des papiers et des justificatifs aux membres de notre atelier, chose que nous n'avons jamais faite et que, pour certains, nous nous refusons absolument à faire (quid des personnes sans papiers ? Faut-il leur interdire l'accès à l'atelier ?). Un rapport de confiance a toujours prévalu, et il semble pour le moins peu probable que des personnes financièrement aisées se prévalent d'un RSA.

- Le montant proposé de 150 € est trop bas, il faut demander au minimum 180 €, en regard des 280 € exigés des autres permanents.

Il est rappelé que les tarifs proposés aux minimas sociaux sont en général au tiers des tarifs normaux (pour les Ateliers de la Ville de Paris : 233 € au lieu des 800€ au tarif normal), ce qui, si nous les respectons, impliquerait de fixer notre tarif solidaire

permanents à plutôt 100 €, ce que nous ne ferons pas, nos tarifs sont déjà exemplairement bas. Ne pas oublier néanmoins que pratiquer l'estampe coûte cher en regard du matériel nécessaire, difficile à assumer pour une personne précaire.

Marie-Liesse, arguant que ce tarif solidaire, tel que défendu, relève du sentimentalisme (d'autant que l'on ignore le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de ce tarif avantageux), choisit de quitter le C.A avant le vote.

*Marie-Liesse confirmera par écrit le lendemain qu'elle quitte le C.A et les Noyaux Durs. Après vérification, il apparaît que sur 118 membres, 14 sont au tarif solidaire. Pour rappel, une personne au RSA touche cette année 635 € par mois.*

Afin de répondre à l'interrogation exprimée, à savoir : Qui peut prétendre à ce tarif solidaire ? Les petites retraites peuvent-elles en bénéficier ou, au contraire, les personnes au chômage mais non en situation de précarité ? Nous actons que ce tarif s'adresse aux **précaires ou équivalents**, soit : toute personne se trouvant en difficulté ou grande fragilité financière. Les justificatifs ne seront pas demandés, la confiance continuant à prévaloir au sein de l'Atelier.

Il est rappelé que l'association s'en trouvera non-seulement bénéficiaire du point de vu organisationnel (d'avantage de permanents et de tâches remplies), mais également du point de vue financier, puisque les membres au tarif solidaire qui deviendront permanents payeront 150 € au lieu des 100 € payés en tant que membres réguliers.

Le tarif solidaire le plus bas, 150 €, est voté à l'unanimité des présents et des absents s'étant exprimés par mail et ayant transmis leur pouvoir par procuration.

### **3. Point sur les tarifs d'Adhésion**

Nous abandonnons le tarif d'adhésion de soutien à 30 € pour ne garder que deux tarifs : 25 € en tarif normal, 20 € en tarif solidaire. On peut toujours soutenir l'association en faisant un don, défiscalisé.

Le tarif pour les membres réguliers reste à 165 euros + 25 euros : 195 € par an, et à 100€ + 20€ : 120 € par an en tarif solidaire. Le tarif pour les membres permanents reste à 280€ + 25 € : 305 € par an, auquel s'adjoint donc un tarif solidaire à 150 € + 20 € : 170 € par an.

On peut toujours payer en trois fois, mais merci de préférer un seul règlement si possible.

Nos cotisations pourront être amenées à augmenter par la suite si nos charges dans le nouvel Atelier augmentent de façon conséquente.

### **4. Lil'Art**

Les **22, 23 et 24 mai** prochains. Une réunion se tiendra à ce sujet en janvier. L'année dernière, 5 membres de l'Atelier avaient assuré la prestation, rémunérée 1800 €.

Vote d'un budget de 2000 € à l'unanimité des présents.

### **5. Mon voisin est un artiste**

Marie-Liesse ayant transmis à cinq membres du C.A le mail de la responsable du projet, nous savons que la Mairie a proposé une journée de visite de l'Atelier pour les scolaires le **mercredi 29 janvier**, un groupe le matin et un groupe l'après-midi. Il s'agira de présenter les différentes techniques de l'Estampe, avec

éventuellement des petits ateliers participatifs, prestation rémunérée.

Vote d'un budget de 1000€ à l'unanimité des présents.

## **6. Carte de Vœux 2025**

C'est Anita qui est désignée à l'unanimité des présents pour s'en charger cette année, rémunérée 300 €.

## **7. Contacts Lilasiens**

Il n'est pas évident pour les Lilasiens de prendre contact avec l'association pour obtenir des renseignements : ils doivent pour l'instant écrire individuellement au Président, à la Secrétaire, etc... Proposition de faire figurer sur la page d'accueil de notre site la possibilité de s'abonner à la Newsletter de l'Atelier (4 ou 5 par an) afin d'être tenu au courant de toutes les actualités : cours, stages, portes ouvertes, Lil'Art, etc... Idem pour les différents cours proposés à l'année, qui devront figurer sur la page d'accueil (la rubrique Cours du site renvoyant seulement aux cours particuliers). Vania va s'en occuper.

On pourra désormais proposer à toute personne désireuse d'avoir des renseignements sur l'association (notamment celles qui passent à l'Atelier) de se rendre sur la page d'accueil de notre site et de s'abonner à la Newsletter.

## **8. Demande de Subvention**

Nous avons toujours demandé 1000 € et obtenu 500 €. Par anticipation des frais à venir, décision de demander cette fois 2000 €, en rapport avec notre budget provisionnel. Nous avons dépensé autour de 39 000 € pour notre déménagement.

## **9. Electricité**

M. Léonard et M. Blanc ont été informés de nos soucis concernant le tableau électrique, les prises au sol et le chauffage (qui ne fonctionne toujours pas). L'électricien de la Mairie est passé et a constaté l'installation d'un disjoncteur et de branchements qui n'étaient pas aux normes, nous ne sommes par conséquent plus couverts au niveau sécurité, il faut qu'un électricien certifié par la Préfecture vienne se charger de la remise aux normes et des éventuelles réparations. D'ici là, personne ne touche au tableau électrique. Proposition de payer la prestation d'un électricien professionnel afin de se remettre aux normes, puis de transmettre ce certificat à M. Leonard. Proposition d'installer un compteur à part pour le chauffage afin de mesurer le prix de notre future consommation à l'Atelier, zone par zone.

## **10. Nouvelle Presse en Taille d'Epargne**

Il a été constaté qu'une nouvelle presse serait nécessaire en Taille d'Epargne, la Reig étant très demandée (la presse à épreuves et la presse à percussion ne pouvant servir que pour les petits tirages). Raül a récupéré une presse que nous avons installée (démontée) à l'Atelier, mais il n'est pas encore certain que nous puissions la garder.

Vote à l'unanimité des présents d'un budget de 3500 € dévolu à l'achat d'une nouvelle presse Reig, au cas où il nous faut rendre la presse récupérée par Raül.

Fin du C.A à 20h30

